

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport de la quatrième session
(6-8 août 2014)**



Nations Unies • New York, 2014



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention. .	5
A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption	5
Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	5
B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	8
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquième session	8
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	9
4/101. Repère de référence géodésique mondial	9
4/102. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015	10
4/103. Portail cartographique pour le développement durable	10
4/104. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.	11
4/105. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres	12
4/106. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.	12
4/107. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale.	13
4/108. Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale	13
4/109. Cadres juridiques et politiques, y compris les questions relatives aux données faisant autorité.	14
4/110. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	15
4/111. Rapports des entités régionales et des groupes thématiques	16
4/112. Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies liées à la gestion de l'information géospatiale.	16
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen.	18
A. Repère de référence géodésique mondial	18

B.	Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015	18
C.	Portail cartographique mondial pour le développement durable	19
D.	Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales	19
E.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres	19
F.	Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale	20
G.	Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale	20
H.	Développement d'une base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale	21
I.	Cadre juridique et politique, y compris les problèmes posés par l'expression « données faisant autorité »	21
J.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	21
K.	Rapport des entités régionales et des groupes thématiques	22
L.	Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies liées à la gestion de l'information géospatiale	22
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la cinquième session du Comité	24
IV.	Rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session	25
V.	Organisation de la session	26
A.	Ouverture et durée de la session	26
B.	Participation	26
C.	Élection du Bureau	26
D.	Pouvoirs	26
E.	Ordre du jour et organisation des travaux	27
F.	Règlement intérieur	27
G.	Documentation	28

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution présenté au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant les buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant également la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a souscrit à la résolution intitulée « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain »¹, qui énonçait notamment les principales mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la sécurité des transports, les opérations de recherche et de sauvetage, les activités de géodésie et autres en favorisant le perfectionnement des systèmes spatiaux de navigation et de positionnement, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, et l'accès universel à ces systèmes ainsi que la compatibilité entre les systèmes existants,

Réaffirmant en outre la résolution 57/253 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a approuvé le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et les moyens d'exécution associés, qui consistent notamment à renforcer la coopération et la coordination entre les observatoires et les programmes de recherche mondiaux, en tenant compte de la nécessité de veiller à ce que tous les pays se dotent des capacités nécessaires et partagent les données provenant des observatoires au sol, des satellites de télédétection et d'autres sources,

Réaffirmant la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2012, dans laquelle l'Assemblée a fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », par lequel les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance des données issues de la technologie spatiale, de la surveillance *in situ* et d'informations géospatiales fiables pour les politiques, les programmes et les projets de développement durable,

Prenant acte de la résolution 2011/24 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2011, par laquelle le Conseil a créé le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, a engagé les États Membres à tenir régulièrement des débats multipartites de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris en organisant des forums mondiaux, pour favoriser une concertation globale avec

¹ Adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999 (voir A/CONF.184/6, chap. I, résolution 1).

tous les acteurs et organes concernés, et a insisté sur l'importance de promouvoir les mesures nationales, régionales et mondiales visant à favoriser l'échange de savoir et de savoir-faire, pour aider les pays en développement à mettre en place et renforcer les capacités nationales dans ce domaine,

Prenant également acte de la résolution 1 adoptée par la dix-neuvième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok le 1^{er} novembre 2012², par laquelle la Conférence, consciente de la nécessité de renforcer la viabilité et la capacité du système mondial d'observation géodésique et de promouvoir et d'appuyer l'adoption du Repère international de référence terrestre comme référentiel de base, a exhorté le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à se concerter avec les États Membres pour adopter et maintenir un référentiel géodésique mondial et établir une feuille de route en vue de son application, ainsi qu'à participer au système mondial d'observation géodésique et à prendre des engagements pour en assurer la viabilité à long terme,

Prenant note de la décision 3/102³ du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en date du 26 juillet 2013, dans laquelle le Comité est convenu que des mesures devaient être prises pour faciliter la présentation d'une résolution à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en vue d'obtenir un appui et un engagement au plus haut niveau, et a prié le Secrétariat de créer un groupe de travail ayant une représentation régionale équitable pour élaborer une note conceptuelle et un projet de résolution dans le cadre d'échanges ouverts et sans exclusive,

Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour la mise en place du repère de référence géodésique mondial et des services connexes, qui seront à la base des technologies de positionnement par satellite, serviront de référence pour toutes les activités géospatiales et seront des moteurs essentiels de l'interopérabilité des données spatiales, de l'atténuation des effets des catastrophes et du développement durable, sachant qu'aucun pays ne peut atteindre cet objectif par lui-même,

Conscient qu'il apparaît de plus en plus nécessaire, sur les plans économique et scientifique, de mettre en place un repère de référence géodésique mondial précis et stable qui permette d'établir une corrélation entre les mesures prises en n'importe quel endroit sur la Terre ou dans l'espace en combinant données de localisation géométrique et observations liées au champ gravitationnel, lesquelles servent à déterminer l'emplacement et la hauteur des éléments sur lesquels porte l'information géospatiale, et qui ait de nombreuses applications dans les sciences de la terre et aussi pour la société, notamment pour le suivi des variations du niveau de la mer et des changements climatiques, la gestion des risques naturels et des catastrophes et toute une série d'applications industrielles (y compris l'extraction minière, l'agriculture, les transports, la navigation et la construction) dans lesquelles la précision de la localisation permet d'obtenir des gains d'efficacité.

² Voir E/CONF.102/8, chap. IV.B.

³ Voir E/2013/46-E/C.20/2013/17, chap. I.B.

Conscient également des résultats extraordinaires obtenus par les agences nationales de cartographie et les agences spatiales, les commissions géodésiques, les instituts de recherche, les universités et d'autres organisations internationales comme la Fédération internationale des géomètres, en faisant fond sur les initiatives de l'Association internationale de géodésie, laquelle représente la communauté géodésique mondiale, qui n'épargnent aucun effort pour évaluer et suivre les changements qui surviennent dans le système terrestre, notamment l'établissement du Repère de référence terrestre international, qui a été adopté,

Saluant les investissements des États Membres en faveur du lancement de missions de localisation et de téléobservation de la Terre par satellite et de diverses initiatives scientifiques visant à améliorer notre compréhension du système terrestre et à faciliter la prise de décisions, et considérant que la société ne pourra tirer pleinement profit de ces investissements que s'ils donnent lieu à l'établissement d'un repère de référence géodésique mondiale commun applicable à l'échelle nationale, régionale et mondiale,

Constatant avec satisfaction que certains États Membres ont déjà commencé à mettre en place des mécanismes de libre partage de données géodésiques aux fins de l'établissement et de l'amélioration du repère de référence géodésique mondial et de l'accès aux données qu'il contient aux niveaux national, régional et mondial,

Sachant que la qualité du repère de référence géodésique mondial dépend de la participation des pays du monde entier et qu'il faut prendre des mesures pour renforcer la coopération internationale,

1. *Approuve* la décision 3/102 du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui tend à créer un groupe de travail ayant une représentation régionale équitable pour mettre au point une feuille de route géodésique mondiale portant sur les principaux éléments intéressant la mise au point et le maintien du repère de référence géodésique mondial;

2. *Encourage* les États Membres et les organisations internationales compétentes à renforcer la coopération mondiale en matière de fourniture d'une assistance technique, notamment aux fins du renforcement des capacités géodésiques des pays en développement, l'objectif étant d'assurer la mise au point, la viabilité à long terme et la promotion d'un repère de référence géodésique mondial;

3. *Exhorte* les États Membres à pratiquer le libre partage des données géodésiques et des normes et conventions y relatives par l'intermédiaire des mécanismes nationaux compétents et de la coopération intergouvernementale, et en coordination avec l'Association internationale de géodésie, en vue de contribuer au cadre de référence mondial et aux densifications régionales;

4. *Invite* les États Membres à s'engager à renforcer et à maintenir les infrastructures géodésiques nationales, celles-ci étant indispensables à l'amélioration du repère de référence géodésique mondial;

5. *Invite également* les États Membres à mettre en place une coopération multilatérale qui permette de remédier au manque

d'infrastructures et d'éviter les chevauchements d'activité en ce qui concerne l'élaboration d'un repère de référence géodésique mondial plus viable à long terme;

6. *Invite* les États Membres à mettre au point des programmes d'information destinés à permettre au public d'améliorer sa connaissance et sa compréhension du repère de référence géodésique mondial;

7. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver la présente résolution.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

2. Le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session;

b) Décide que la cinquième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, du 5 au 7 août 2015;

c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquième session du Comité d'experts, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité d'experts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Repère de référence géodésique mondial.
4. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
5. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
6. Élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable.
7. Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité.
8. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
9. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres.

10. Application de l'information géospatiale : gestion et administration des biens fonciers.
11. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale.
12. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale.
13. Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
14. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.
15. Examen des travaux menés par le Comité pendant la période 2011-2015.
16. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
17. Ordre du jour provisoire et dates de la sixième session du Comité.
18. Rapport du Comité sur les travaux de sa cinquième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions du Comité ci-après sont portées à l'attention du Conseil :

4/101

Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts :

- a) A pris note du rapport établi par le groupe de travail chargé d'étudier le repère de référence géodésique mondial et remercié ses membres des importantes initiatives qu'ils ont prises et du travail qu'ils ont accompli en très peu de temps;
- b) A souligné une fois de plus l'importance d'un cadre de référence géodésique mondial qui soit largement accepté, ainsi que ses maintes utilisations possibles pour la science, le développement social et économique et pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe;
- c) A approuvé le mandat du groupe de travail et la note conceptuelle associée, telle qu'amendée;
- d) A adopté le projet de résolution sur un repère de référence géodésique mondial pour le développement durable, tel que modifié, prié le Secrétariat de soumettre la résolution au Conseil économique et social pour approbation puis renvoi à l'Assemblée générale, et accueilli avec reconnaissance l'engagement pris par les États Membres de fournir leur appui à ce processus;
- e) Pris note de l'appui et de la coopération continus offerts par les États Membres, notamment dans le domaine important du renforcement des capacités;

f) A convenu d'élargir la composition du groupe de travail en faveur d'une représentation régionale plus variée, prié l'Assemblée générale de poursuivre ses activités d'élaboration d'une feuille de route pour le repère de référence géodésique mondial et de lui en rendre compte à sa prochaine session.

4/102

Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015

Le Comité d'experts :

a) A pris note du rapport exhaustif établi par le Secrétariat et accueilli avec satisfaction les efforts qui ont été déployés en vue de prouver et de promouvoir l'importance de données géospatiales fiables pour mesurer et suivre les objectifs du programme de développement pour l'après-2015;

b) A noté que le débat actuel sur un nouveau programme de l'ONU en matière de développement offert à l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale une occasion unique d'appeler l'attention sur l'information géospatiale en tant que catalyseur d'un développement durable et d'en faire mieux connaître l'importance;

c) A regretté que, malgré les nombreux efforts déployés par le Secrétariat et les États Membres, le niveau de compréhension et l'utilisation de l'information géospatiale dans le développement durable soient restés quelque peu limités, notamment au niveau des politiques et des prises de décisions;

d) A décidé de créer un petit groupe d'experts pour appuyer le Bureau et le Secrétariat dans leurs activités visant à renforcer le rôle de l'information géospatiale dans le cadre du débat en cours sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 et pour le tenir informé;

e) A encouragé les États Membres à veiller à ce que les initiatives et activités ayant trait au développement durable intègrent l'information géospatiale à leurs cadres nationaux;

f) A pris note des diverses propositions exprimées par les États Membres et de leur participation au débat en cours sur la réduction des risques de catastrophe.

4/103

Portail cartographique pour le développement durable

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le groupe de travail sur l'élaboration d'un portail cartographique pour le développement durable et l'a remercié d'avoir suivi le débat mené dans le secteur du développement durable;

b) A pris note de la nécessité de mettre au point des outils de communication plus efficaces pour démontrer la façon dont l'information géospatiale peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, pour suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme de

développement pour l'après-2015 et pour collaborer avec d'autres groupes de travail, selon que de besoin;

c) A pris note de la proposition concrète que les organismes chargés de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle régionale fournissent des directives et participent à ces activités;

d) A demandé au groupe de travail sur l'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable et au Comité directeur international de la cartographie mondiale, comme moyen d'élaborer une carte qui puisse être utilisée dans le secteur du développement durable, de renforcer leur synergie pour proposer un plan de travail stratégique et opérationnel comprenant les éléments ci-après :

i) Dialogue avec les décideurs en charge du programme de développement pour l'après-2015 en vue de participer au prochain Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra à Beijing en octobre 2014, afin de mettre en valeur le rôle crucial que joue l'information géospatiale pour la mesure et le suivi dans des domaines tels que les dangers urbains et les situations d'urgence;

ii) Participation à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui doit se tenir à Sendai ville (Japon) en mars 2015, afin de démontrer l'importance de l'information géospatiale pour la réduction des risques de catastrophe et les interventions rapides face aux risques naturels et aux situations d'urgence;

iii) Contribution au portail de la base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur le sujet de l'application de l'information géospatiale dans les domaines susmentionnés et élaboration d'un prospectus à l'intention des décideurs afin de présenter des exemples concrets où l'information géospatiale a contribué à régler des problèmes mondiaux;

e) A demandé au groupe de travail de lui faire rapport à sa prochaine session.

4/104

Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Le Comité d'experts :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales et convenu que l'intégration et l'harmonisation de ces catégories devaient passer du niveau national au niveau mondial, car elles sous-tendaient plusieurs des principaux objectifs du Comité relatifs au développement durable;

b) A convenu que des mesures concertées devaient être prises afin que les États Membres et la communauté internationale puissent collaborer à l'élaboration, l'amélioration et la mise à jour des catégories thématiques de données géospatiales fondamentales, en s'appuyant sur les ensembles de données fondamentales existant aux niveaux national et régional;

c) A fait valoir que, dans un premier temps, l'établissement d'un inventaire des catégories, ensemble de données centraux, modèles de données et pratiques déjà existants serait utile pour déterminer les arrangements actuels; et reconnu la nécessité de limiter ces activités à leur caractère technique, de façon à ne pas soulever de préoccupations d'ordre politique;

d) A également reconnu la nécessité d'un groupe de travail chargé d'étudier l'harmonisation à l'échelle mondiale et de déterminer les priorités stratégiques, et invité son Bureau à engager des consultations avec les groupes de travail déjà en place sur la question de savoir si ces activités pourraient être intégrées à leurs travaux, avant de procéder à la création d'un groupe de travail distinct.

4/105

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales, et félicité le Groupe d'experts pour son excellent travail et les progrès accomplis en peu de temps;

b) A salué le rôle moteur joué par le Groupe d'experts dans l'élaboration d'un programme de travail prévoyant un atelier international, qui s'est tenu à Beijing en juin 2014, et un débat mondial, qui s'est tenu en marge de la quatrième session du Comité d'experts, favorisant un engagement et une synergie forts entre le milieu des spécialistes de statistique et celui des spécialistes de l'information géospatiale;

c) A approuvé le mandat du Groupe d'experts, notamment son programme de travail et ses domaines prioritaires;

d) A reconnu que l'harmonisation des systèmes nationaux de statistique et d'information géospatiale constituait un moyen utile d'intégrer des catégories thématiques diverses de données géospatiales, notamment des données socioéconomiques, environnementales et autres;

e) A pris note des suggestions formulées par les États Membres au sujet de la nécessité d'examiner des données en quantités massives, la série de recensements de 2020 et d'autres informations en vue de leur intégration, tout en évitant les doubles emplois;

f) A prié le Groupe d'experts de lui faire rapport sur les progrès réalisés, notamment les projets pilotes concernant l'intégration des données de la série de recensements de 2020.

4/106

Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale, notamment le projet de mandat, le plan de travail et

la feuille de route, et remercié le groupe de travail pour les efforts qu'il a déployés;

b) A noté l'importance stratégique que revêtaient les mécanismes institutionnels nationaux, en particulier parce que les États Membres se trouvaient à différents stades de développement de leurs systèmes géospatiaux, et constaté que les cadres institutionnels et les orientations dépendaient de ces arrangements juridiques et budgétaires et des modèles de gouvernance qui différaient selon les pays;

c) A invité les États Membres qui avaient déjà mené des activités de mise en œuvre relatives aux questions susmentionnées à se joindre au groupe de travail, ou à donner des exemples de leurs expériences et des carences constatées;

d) A prié le groupe de travail de poursuivre ses travaux avec les États Membres et les entités régionales et internationales, et de rendre compte des progrès accomplis à sa prochaine session.

4/107

Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A accueilli favorablement le rapport établi par le groupe de travail chargé de l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale, et remercié le groupe de travail pour l'excellent travail qu'il a accompli;

b) A approuvé le mandat et le programme d'activités du groupe de travail, et convenu que la formule « Déclaration de principes directeurs communs pour la gestion de l'information géospatiale » était plus appropriée pour intituler les principes;

c) A pris note du fort consensus existant autour des principes et encouragé les États Membres à continuer d'examiner les principes recommandés et de formuler des observations sur les améliorations à apporter pour les soumettre au Comité pour approbation puis examen par le Conseil économique et social;

d) A prié le groupe de travail de lui présenter une version finale de la Déclaration de principes directeurs communs pour la gestion de l'information géospatiale pour approbation à sa prochaine session.

4/108

Élaboration d'une base de connaissances relative à l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A pris note du rapport sur la mise au point d'une base de connaissances, notamment de fonctions supplémentaires à incorporer, et remercié le Secrétariat pour ses travaux;

b) A reconnu l'importance que revêtait la base de connaissances en fournissant des informations essentielles et pertinentes, notamment des études de cas et des rapports, et encouragé les États Membres à continuer d'y verser ce type de documents;

c) A pris note des propositions concernant la connexion avec d'autres ressources, moyens et portails existants en vue de rendre la base de connaissances efficaces et durable;

d) A demandé instamment aux entités régionales de gestion de l'information géospatiale de contribuer à entretenir et promouvoir la base de connaissances et de fournir des conseils sur les articles correspondant à d'autres données et éléments d'information;

e) A demandé au Secrétariat de lui en faire rapport à sa prochaine session.

4/109

Cadres juridiques et politiques, y compris les questions relatives aux données faisant autorité

Le Comité d'experts :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les cadres juridiques et politiques, notamment en ce qui concerne les questions ayant trait aux données faisant autorité, et remercié le Centre for Spatial Law and Policy de sa précieuse contribution au suivi des évolutions dans ce domaine;

b) A constaté que les technologies basées sur la localisation avaient connu un grand essor dans le monde entier et pourraient avoir une incidence sur la mise au point de cadres juridiques et politiques car elles concernaient la collecte, l'utilisation, le stockage et la diffusion de l'information géospatiale;

c) A pris note de l'étroite collaboration menée avec le groupe de travail sur le partage des données du Groupe sur l'observation de la terre, ainsi que des buts et objectifs communs relatifs aux difficultés juridiques et politiques, et remercié le secrétariat du Groupe sur l'observation de la terre de s'être engagé à soutenir le Comité dans le cadre de ce processus;

d) A pris note des préoccupations exprimées par les États Membres en ce qui concerne le projet de convention sur l'information géographique, reconnu que la convention visait à résoudre des questions géospatiales complexes qui appelaient un examen plus approfondi, et fait observer que les États Membres ne devraient être consultés que sur l'établissement possible de la convention proposée;

e) A demandé au Bureau et au secrétariat de :

i) Communiquer avec l'Association internationale du barreau au sujet du projet de convention, de l'inquiétude manifestée par les États Membres et des efforts continus du Comité dans ce domaine;

ii) Continuer à se tenir informé des nouvelles questions juridiques et politiques et à lui en rendre compte, ainsi qu'aux États Membres;

- iii) Examiner les cadres juridiques et politiques nationaux existants qui pourraient se prêter à un élargissement dans le secteur de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
- iv) En raison de la complexité de cette question, continuer de collaborer étroitement avec les États Membres;
- v) Tenir les États Membres et lui-même informés de ces activités.

4/110

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Le Comité d'experts :

- a) A accueilli favorablement le rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale, et les a remerciés d'avoir établi le guide et le document connexe relatifs aux normes;
- b) A remercié les Coprésidents (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Mexique) d'avoir établi le rapport complémentaire portant sur la perspective des autorités nationales de cartographie sur les normes géospatiales internationales, qui montre l'aspect institutionnel et la valeur ajoutée des normes géospatiales dans les organismes de cartographie;
- c) A convenu que les documents de référence intitulés « A guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale) et « Companion document on standards Recommendations by Tier » (Document connexe sur les recommandations par niveau en matière de normes) constituaient des orientations méthodologiques importantes visant à aider les États Membres à mettre en œuvre et adopter des normes géospatiales dans leurs dispositifs nationaux;
- d) A fait observer qu'il était nécessaire de continuer à promouvoir l'inscription des normes et des politiques s'y rapportant à l'ordre du jour des administrations en ligne, et que les études de cas et les présentations de meilleures pratiques en la matière constituaient des moyens utiles d'en démontrer la valeur aux décideurs;
- e) A pris note des suggestions faites par un certain nombre d'États Membres de s'appuyer sur le guide et le document connexe pour tenir compte des éléments suivants : études de cas; proposition de valeur ajoutée; capture de données et questions de qualité; et politiques connexes;
- f) A décidé de publier le guide et le document connexe comme rapports de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et pris note des propositions des États Membres de les faire traduire;
- g) A prié le Secrétariat de poursuivre ses travaux avec les organes de normalisation existants et les États Membres et de lui en faire rapport à sa prochaine session.

4/111

Rapports des entités régionales et des groupes thématiques

Le Comité d'experts :

a) A pris note des rapports des entités régionales et des groupes thématiques sur leurs initiatives, et a salué leurs précieuses contributions et leurs accomplissements à l'appui de ses activités et objectifs;

b) S'est félicité en particulier de la grande diversité des activités des Comités régionaux Asie-Pacifique et Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de l'action qu'ils ont menée pour dialoguer avec tous les pays dans leurs régions respectives;

c) A félicité le groupe de pays d'Europe pour leurs importants travaux visant à définir les modalités de coopération et à formuler un programme de travail commun, approuvé la création d'un Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, salué l'annonce de la tenue de sa première séance plénière en République de Moldova en octobre 2014, et l'a invité à lui faire régulièrement rapport;

d) A félicité le groupe des États arabes pour leurs travaux préparatoires en vue d'un programme de travail commun, approuvé la création d'un Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notant que le comité de transition continuerait d'être opérationnel dans l'avenir proche, s'est félicité de l'annonce de la tenue de la première réunion au début de 2015, et a invité le Comité à lui faire régulièrement rapport;

e) A pris note des progrès accomplis dans la mise en place d'un Comité régional sur la gestion de l'information géospatiale pour l'Afrique, et s'est félicité de l'annonce d'une réunion préparatoire qui se tiendra en novembre 2014;

f) A remercié le Conseil commun des sociétés d'information géospatiale et d'autres organismes internationaux d'information géospatiale d'avoir contribué à faire avancer les initiatives de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et approuvé l'Année internationale de la cartographie 2015-2016, telle que proposée par l'Association cartographique internationale, en tant que moyen précieux de promouvoir l'importance de la cartographie et de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

4/112

Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies liées à la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts :

a) A remercié le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique pour son rapport et son document de référence sur la coordination des activités des Nations Unies relatives à l'information géospatiale, et remercié également le Groupe d'experts des Nations Unies pour

les noms géographiques d'avoir fourni un document de référence soulignant l'importance des noms de lieux précis;

b) A souligné qu'il était nécessaire que les membres du Groupe de travail poursuivent leurs activités de coordination et précisent les rôles et responsabilités dans les activités d'information géospatiale à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

c) Se sont félicités de la coordination assurée par le Groupe de travail en vue d'éviter la fragmentation et d'utiliser de manière efficace les ressources limitées du système des Nations Unies;

d) A encouragé le Groupe de travail à intensifier ses efforts à cet égard, en tenant également compte de la dimension régionale, et à collaborer étroitement avec le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

e) A invité le Groupe de travail à lui faire rapport à sa prochaine session.

Chapitre II

Questions soumises pour approbation et décision après examen

A. Repère de référence géodésique mondial

4. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 1^{re} séance, tenue le 6 août 2014. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial. Le Coprésident du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

5. À la même séance, les représentants de l'Australie, du Japon, de l'Italie, de la Jamaïque, de la Norvège, du Mexique, des États-Unis d'Amérique, du Bangladesh, du Danemark, de l'Allemagne, de la République de Corée, du Guyana, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du Burkina Faso, de l'Argentine, du Canada, du Qatar, de l'Uruguay, d'Oman, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Espagne, de la Jordanie, de la France, de la Pologne, de la Suède, du Maroc, de la Tunisie, de la République dominicaine, de la Malaisie, de Fidji, de la République de Moldova et de l'Arabie saoudite, ainsi que les observateurs de la Fédération internationale des géomètres (FIG), de l'Organisation hydrographique internationale, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et de l'Association internationale de géodésie ont prononcé des déclarations.

6. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

7. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/101).

B. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015

8. Le Comité a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 6 août 2014. Il était saisi du rapport du secrétariat concernant les activités liées au développement durable et le programme de développement pour l'après-2015. Le secrétariat a fait un exposé liminaire.

9. À la même séance, les représentants du Japon, de la France, du Mexique et du Bangladesh ont prononcé des déclarations.

10. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

11. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/102).

C. Portail cartographique mondial pour le développement durable

12. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 6 août 2014. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur l'élaboration d'un portail cartographique mondial pour le développement durable consacré à la mise au point de ce portail. Le Président du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

13. À la même séance, les représentants de l'Espagne et du Mexique ont prononcé des déclarations.

14. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

15. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/103).

D. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

16. Le Comité a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 2^e et 3^e séances, les 6 et 7 août 2014. Il était saisi du rapport du secrétariat portant sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales. Le secrétariat a fait un exposé liminaire.

17. Toujours aux 2^e et 3^e séances, les représentants du Royaume-Uni, de la France, du Mexique, de l'Espagne, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de la Norvège, du Canada, de la Malaisie, de l'Australie, des Philippines, des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Italie, de la Jamaïque et du Chili, et du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques ont prononcé des déclarations.

18. À la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

19. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/104).

E. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres

20. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales portant sur la question de l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres. Le Coprésident du Groupe d'experts a fait un exposé liminaire.

21. À la même séance, les représentants du Mexique, de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de la France, du Royaume-Uni, du Brésil, des États-Unis, de Singapour, de l'Italie, de la Jamaïque, de l'Argentine, de l'Allemagne, de la

République de Corée, de l'Égypte et de la Pologne, ainsi que des observateurs de la Commission européenne ont prononcé des déclarations.

22. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

23. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/105).

F. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale

24. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale portant sur l'évolution de ces mécanismes. Le Président du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

25. À la même séance, les représentants de Singapour, du Chili, de la France, des Philippines, de la République de Corée, du Bangladesh, du Guyana, de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et du Mexique, ainsi que des observateurs de l'organisation EuroGeographics et de l'association Infrastructure mondiale de données géospatiales ont prononcé des déclarations.

26. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

27. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/106).

G. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

28. Le Comité a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport du groupe de travail chargé de l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale. Le Président du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

29. À la même séance, les représentants du Bangladesh, de l'Australie, du Danemark, des Philippines, du Canada, de la France, du Suriname, du Royaume-Uni, de l'Italie et de l'Afrique du Sud, et l'observateur de la Commission européenne ont prononcé des déclarations.

30. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

31. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/107).

H. Développement d'une base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale

32. Le Comité a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport du secrétariat sur une base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale. Le secrétariat a fait un exposé liminaire.

33. À la même séance, les représentants du Mexique, de l'Allemagne, du Canada, du Japon, de la République dominicaine, du Chili, de l'Australie, de la Tunisie et du Royaume-Uni, ainsi que les observateurs d'Esri (Environmental Systems Research Institute) et de l'Organisation internationale de normalisation ont prononcé des déclarations.

34. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

35. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/108).

I. Cadre juridique et politique, y compris les problèmes posés par l'expression « données faisant autorité »

36. Le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport du secrétariat, élaboré en collaboration avec le Centre for Spatial Law and Policy au sujet des cadres juridiques et politiques, y compris les problèmes posés par l'expression « données faisant autorité ». L'observateur du Centre for Spatial Law and Policy a fait un exposé liminaire.

37. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni, de la France, des Philippines, de la Suède, du Canada, de Singapour, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Suriname et des États-Unis, ainsi que les observateurs de l'Open Geospatial Consortium et du Groupe sur l'observation de la Terre ont prononcé des déclarations.

38. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

39. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/109).

J. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

40. Le Comité a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 7 août 2014. Il était saisi du rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale sur cette question. L'observateur de l'Open Geospatial Consortium a fait un exposé liminaire.

41. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, du Chili, du Mexique, du Japon, du Danemark, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de la France, de la République de Corée, des États-Unis et de la Jamaïque, ainsi que les observateurs de la Commission européenne, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale ont prononcé des déclarations.

42. À la même séance également, le secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité

43. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/110).

K. Rapport des entités régionales et des groupes thématiques

44. Le Comité a examiné le point 14 de son ordre du jour à ses 4^e et 5^e séances, les 7 et 8 août 2014. Il était saisi du rapport établi conjointement par le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement de la Commission économique pour l'Afrique; le Comité préparatoire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour l'Europe; le Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; et le Conseil commun des sociétés d'information géospatiale sur leurs activités*. Chacun des Présidents a fait un exposé liminaire.

45. Toujours aux 4^e et 5^e séances, les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de la Suède, de l'Autriche, du Mexique, du Japon, de la France, de l'Italie, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, d'Oman, du Qatar et du Liban, ainsi que les observateurs de l'Association cartographique internationale, de la Commission européenne, du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, d'Esri et de l'Université de Carleton ont prononcé des déclarations.

46. À la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

47. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/111).

L. Coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies liées à la gestion de l'information géospatiale

48. Le Comité a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 8 août 2014. Il était saisi du rapport du Groupe de travail des Nations Unies sur

* Le rapport est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

l'information géographique portant sur la coordination des activités de l'Organisation relatives à l'information géospatiale*. Le Coprésident du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

49. À la même séance, les représentants du Japon, de l'Espagne, des États-Unis, du Bangladesh, de la Norvège et du Canada, ainsi que les observateurs du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont prononcé des déclarations.

50. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décisions du Comité

51. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie C, décision 4/112).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire et dates de la cinquième session du Comité

52. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a examiné le point 15 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité*.

53. À la même séance, les représentants du Royaume-Uni, du Bangladesh, de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, de l'Australie, de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Espagne, de la Norvège et du Canada ont prononcé des déclarations.

Décision du Comité

54. À sa 5^e séance, tenue le 8 août 2014, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session révisé oralement et a chargé le Bureau d'y mettre la dernière main. Il a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, partie B).

55. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa cinquième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 5 au 7 août 2015 (voir chap. I, partie B).

* Le rapport est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

Chapitre IV

Rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session

56. Le Comité a examiné le point 16 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 8 août 2014. Il était saisi du projet de rapport présenté dans un document officiel.

Décision du Comité

57. À sa 5^e séance, le 8 août 2014, le Comité a adopté le projet de rapport sur sa quatrième session, tel que modifié oralement, et a chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main avec l'aide du Secrétariat. Après l'adoption du projet de rapport, les coprésidents ont conclu le débat.

Chapitre V

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

58. Le Comité a tenu sa quatrième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 6 au 8 août 2014. Il a tenu cinq séances (1^{re} à 5^e). La session a été ouverte par la Coprésidente du Comité, Vanessa Lawrence (Royaume-Uni).

B. Participation

59. La session a rassemblé 281 participants, dont 222 représentants de 84 États Membres. Étaient également présents 59 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité (http://ggim.un.org/gim_committee.html).

C. Élection du Bureau

60. À sa 1^{re} séance, tenue le 6 août 2014, le Comité a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :

Vanessa Lawrence (Royaume-Uni)
Eduardo Sojo Garza Aldape (Mexique)
Li Pengde (Chine)

Rapporteur :

Sultan Mohamed Alya (Éthiopie)

D. Pouvoirs

61. À sa 1^{re} séance, le 6 août 2014, le Comité a invité les entités ci-après, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès d'un organisme compétent des Nations Unies, à participer en qualité d'observateurs à sa quatrième session : l'Arab Union of Surveyors, l'Association des États de la Caraïbe, le centre de recherche géomatique et cartographique de l'Université de Carleton, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le Centre for Spatial Law and Policy, Coordinates, DigitalGlobe, Esri, EuroGeographics, EUROGI (Organisation européenne cadre pour l'information géographique), Geomares Publishing, Geospatial Media and Communications, l'association Infrastructure mondiale de données géospatiales, le Groupe sur l'observation de la Terre, Hexagon/Leica Geosystems, l'Association internationale de géodésie, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Conseil commun des sociétés d'information géospatiale, le groupe Kokusai Kogyo, MDA Geospatial Services, Open Geospatial Consortium, la société Oracle, Pendragon International Limited, la société Pasco, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, SmartXchange, Supreme GIS Services, Trimble, la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions.

E. Ordre du jour et organisation des travaux

62. À sa 1^{re} séance, tenue le 6 août 2014, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire tel que figurant dans le document E/C.20/2014/1. L'ordre du jour était ainsi libellé :

1. Élection du Bureau et autres questions d'organisation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Repère de référence géodésique mondial.
4. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
5. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
6. Portail cartographique mondial pour le développement durable.
7. Cadre juridique et politique, y compris les problèmes posés par l'expression « données faisant autorité ».
8. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
9. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres.
10. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale.
11. Développement d'une base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale.
12. Coordination des activités du système des Nations Unies liées à la gestion de l'information géospatiale.
13. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.
14. Rapports des entités régionales et des groupes thématiques.
15. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquième session du Comité.
16. Rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session.

63. À la même séance, le Comité a approuvé l'organisation des travaux de la session*.

F. Règlement intérieur

64. À sa 1^{re} séance, tenue le 6 août 2014, le Comité d'experts a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure dans le document E/C.20/2014/2, après une modification portant sur la sélection des coprésidents.

* Le rapport est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

G. Documentation

65. Les documents dont le Comité était saisi à sa quatrième session sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

